

Le risque fait donc partie de notre quotidien. Il faut apprendre à vivre avec, essayer de s'en prémunir et savoir comment agir en cas d'alerte.

S'informer : connaissez-vous les risques liés à votre zone d'habitation et de travail, et les conduites à adopter en cas d'alerte ou de crise ? Si la réponse est non, informez-vous auprès de votre mairie !

Anticiper : respectez les recommandations en matière de construction : elles sont présentées dans les documents d'urbanisme de chaque commune ; et vérifiez que l'architecte a bien intégré les risques dans son projet.

Ne bétonnez pas systématiquement votre cour, vous faciliterez la perméabilité du sol. Entretenez les ruisseaux dont vous êtes responsables et veillez au bon écoulement des eaux.

POUR VOUS CONVAINCRE

Intérêt écologique

Les catastrophes industrielles, lorsqu'elles touchent le domaine de la chimie notamment, peuvent être fortement polluantes (air, eau). Mieux gérer le risque, c'est prévoir les mesures à employer pour limiter ces pollutions accidentelles.

Intérêt économique

Inondations, éboulements... impliquent des conséquences financières non négligeables, tant pour les habitants que pour la collectivité. Mieux les prévenir, par une meilleure connaissance des risques, par une meilleure planification des aménagements, c'est autant d'économies pour l'agglomération.

Intérêt social

Se préparer au pire, c'est avoir les bons réflexes et savoir quoi faire en cas de crise. C'est aussi pouvoir aider les voisins et limiter les risques d'accidents.

Les risques



“ Et **VOUS**,
êtes-vous préparés face à ces
risques ? ”

Quelques consignes en cas d'alerte : en cas de risque industriel majeur, reconnaissable à l'alerte sonore qui retentit par intermittences d'une minute, mettez vous à l'abri, fermez toutes les ouvertures et écoutez la radio.

Les crues étant souvent prévisibles, appliquez les consignes de prévention dès l'alerte : mettez les objets précieux et les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux.

Connaître les risques
c'est s'y préparer
le Grand Lyon vous informe

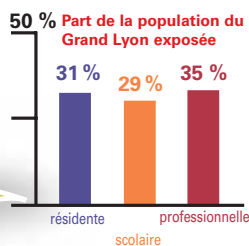
Les résultats de l'observatoire du Grand Lyon

de l'environnement et du développement durable

Nous

Nous l'oublions bien souvent, mais nous habitons dans une agglomération qui, du fait de sa géomorphologie et de son histoire industrielle, présente différents risques. Si chacun garde à l'esprit les risques liés à certaines industries, on oublie souvent qu'il existe d'autres risques d'origine naturelle: inondations par le Rhône et la Saône, glissements de terrain, éboulements...

Ainsi, 1/3 des populations, biens ou surfaces du Grand Lyon se trouve en « zone à risque », et 360 000 résidents, 74 000 scolaires et 185 000 personnes exerçant une activité professionnelle sont concernés par au moins un risque.



Source : DPLU, agence d'urbanisme, mission écologie.

Ce que le Grand Lyon et ses partenaires entreprennent

- Les maires des communes du Grand Lyon sont responsables de l'information de l'ensemble de la population vivant dans une zone à risque : dangers potentiels, mesures de précaution, comportements à adopter en cas de crise., lesquels sont répertoriés dans le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).
- Le Grand Lyon doit prévenir les risques d'inondation, en gérant l'occupation et l'aménagement des zones d'épandage naturel des crues de la Saône et du Rhône, en luttant contre l'imperméabilisation des sols. Il réalise par ailleurs des études et cartographies afin de mieux connaître les risques et veille à ce que les risques soient mieux pris en compte dans les plans et règlements d'urbanisme et dans chaque nouvel aménagement. Enfin le Grand Lyon assiste les communes dans l'élaboration de leur DICRIM et Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- Le Préfet, avec l'aide des services déconcentrés de l'État, rédige le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (D.D.R.M.), où sont listées les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département. Il le transmet aux maires des communes concernées.
- L'Etat (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) finance des études scientifiques et techniques pour mieux connaître les aléas et gère des équipements de surveillance. Il établit les Plans de Prévention des Risques (PPR), naturels ou technologiques, qui réglementent l'utilisation du sol en fonction des risques auxquels ils sont soumis.
- Lors de la gestion de la crise et de l'après-crise
 - Lors d'une crise, c'est le Maire ou le Préfet qui mobilise les moyens publics nécessaires : les fonctionnaires et services concernés, voire parfois, l'armée.
 - Le Grand Lyon, lui, met en oeuvre d'autres moyens techniques : mise en place d'itinéraires de déviation et nettoyage si nécessaire.

Le Grand Lyon

Voici un rapide tour d'horizon des différents risques auxquels le territoire du Grand Lyon est soumis :

Les **inondations** dues aux débordements du Rhône et de la Saône et par la remontée des nappes, demeurent le risque majoritaire pour la population.

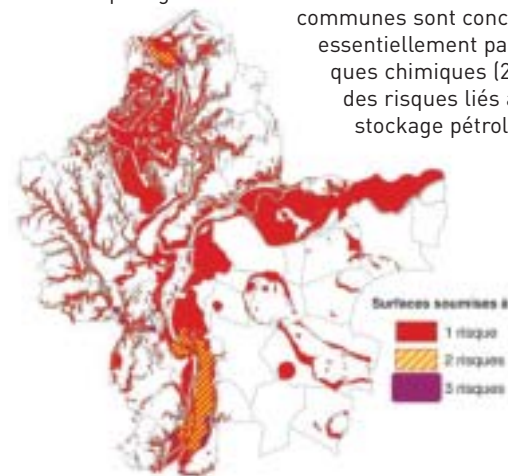
Si elles s'avèrent peu dangereuses, parce qu'elles sont prévisibles et que leur propagation est lente, leurs conséquences économiques sont loin d'être négligeables.

Le **risque géologique** est le 2ème risque le plus important du fait de la population concernée. Le sous-sol lyonnais peut se révéler instable et les terrains en pente, balmes, gagnés par le développement urbain, sont particulièrement fragiles.

Les inondations par **ruissellement pluvial** sont le 3ème risque par ordre d'importance. Elles dépendent du régime des pluies mais peuvent être très fortement amplifiées, en raison de l'augmentation des surfaces urbanisées et de l'imperméabilisation des sols.

Enfin, les **risques industriels**, sont ceux qui ont le plus souvent et le plus gravement affectés notre territoire. 20

communes sont concernées, essentiellement par des risques chimiques (2/3) et par des risques liés au stockage pétrolier (1/3).



Le risque conjugue le danger possible (aléa) avec un enjeu, c'est-à-dire la présence d'une population, d'activités, de biens ou d'un environnement, susceptibles de subir les conséquences de l'événement ou du phénomène. Ainsi, une plaine inondable (aléa) avec des habitations (enjeu) constitue une zone à risque.



POUR EN SAVOIR PLUS

- **Contactez votre mairie.** Vous y trouverez les informations sur les événements et accidents significatifs pouvant arriver sur la commune, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, les cartes délimitant les sites où des effondrements du sol sont possibles. Les services de l'État (DRIRE, DIREN, DDE...) et la préfecture peuvent également vous renseigner.
- **Participez aux réunions d'information publiques** qui peuvent se tenir sur votre commune, lorsque celle-ci est concernée par des risques naturels prévisibles.
- **Consulter le site : www.lyon-spiral.org** pour trouver les zones concernées et connaître les gestes à adopter.
- **Vous souhaitez vous former aux premiers secours ?** La section de Lyon de la Protection Civile organise régulièrement, dans ses locaux à Lyon, des formations de secourisme. Pour plus de renseignements, consulter le site internet départemental : www.protectioncivile69.org.
- **Le portail de prévention des risques majeurs www.prim.net**
- **Pour suivre les débits et les niveaux des cours d'eau en temps réel : www.infocrues.new.fr**

aimons l'avenir



GRANDLYON
communauté urbaine

20 rue du Lac - BP 3103 - 69399 Lyon cedex 03
www.grandlyon.com